

PROGRAMME D'INFORMATION et de REFLEXION sur L'ENFANCE en DANGER proposé par le Groupe AGIR'ED

Objectifs

- 1) Permettre aux professionnels de l'enfance d'identifier des personnes ressources.
- 2) Permettre aux professionnels de l'enfance de repérer une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.
- 3) Permettre aux professionnels de l'enfance de savoir comment agir dans ce type de situation.
- 4) Permettre aux professionnels de l'enfance de connaître le circuit et le traitement d'une information préoccupante (I.P.).
- 5) La place de chacun des professionnels dans le parcours d'un enfant.
« La réforme de 2007 maintient la protection de l'enfance dans le cadre de l'autorité parentale, les parents étant les premiers en charge de protéger leur enfant.

LE CONTENU DES SESSIONS D'INFORMATION

Première Partie

- 1) **Bref historique de la protection de l'enfance** (+ loi concernant l'autorité parentale de 2002).
- 2) **Le cadre légal actuel sur le plan administratif, social ou judiciaire.**
 - la loi du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 ;
 - les partenariats que la loi implique (**notion de secret partagé**) ;
 - le traitement des informations préoccupantes ;
 - le signalement.
- 3) **L'organisation territoriale de la protection de l'enfance**
Les circuits décisionnels (cf schéma « interventions en protection de l'enfance »).

Deuxième Partie

- 1) Qu'est-ce qu'un enfant en danger ou en risque de l'être ?
- 2) Comment agir devant une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ?
 - Recueillir la parole de l'enfant.
 - Oser en parler, ne pas rester seul.
 - L'obligation de porter secours.
 - L'obligation d'informer les autorités.
 - Le partage des informations entre professionnels.
- 3) De la situation qui préoccupe à l'information préoccupante
 - Qu'est-ce qui fait que la situation nécessite de passer à une information préoccupante ?
(difficulté qui ne parviendra pas à évoluer, le mal-être persistant malgré éventuellement la participation de la famille...).

doc. ONED (Observatoire national de l'enfance en danger) sur la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007.

in - Les 7 enjeux de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

- La différenciation administrative (Conseil départemental) et judiciaire (Justice)
 - L'information préoccupante :
 - <> la rédaction de l'information préoccupante ;
 - <> la communication à la famille
- 4) Les suites données à la transmission d'une information préoccupante
 - Traitement, évaluation et décisions rendues concernant cette situation.

Agir'ed
Actions du Groupe
d'Information et de Réflexion
sur l'Enfance en Danger

